

Lundi 22 janvier 2024

UNE CARTOGRAPHIE POUR CIBLER LES ACTIONS À MENER AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES STATIONS ET GARES SOUTERRAINES

Île-de-France Mobilités publie aujourd'hui la première cartographie de la qualité de l'air des enceintes ferroviaires souterraines, demandée en octobre 2023 par Valérie Pécresse à Airparif, qui permet de catégoriser les niveaux de particules dans 44 stations et gares souterraines RATP et SNCF sur la base de l'historique des mesures des opérateurs.

A ce stade, la majorité des enceintes ferroviaires souterraines mesurées présente un niveau de pollution de l'air qui respecte le seuil haut proposé par l'ANSES.

Trois stations ont des niveaux de pollution de l'air supérieurs à ce seuil (Jaurès L5, Belleville L2, Oberkampf L5).

A la lumière de cette cartographie, Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, a demandé aux opérateurs de transports de déployer des actions concrètes pour lutter contre la pollution de l'air dans les tunnels, et en priorité dans les stations et les lignes dépassant le seuil haut proposé par l'ANSES : renforcement des ventilateurs en priorité dans les stations ciblées, remplacement des systèmes de freinage avec des matériaux (semelle ou garniture) moins émissifs à partir de 2024 sur l'ensemble des rames du RER A et du RER C, puis le plus rapidement possible sur les lignes de métro dont les matériels roulants ne disposent pas de freinage électromagnétique de dernière génération (MP89, MF01, MP05 sur les lignes 1, 2, 4, 5 et 9).

Ce n'est que la première étape pour la transparence des données collectées pour mieux informer les voyageurs franciliens initiée avec le plan d'action lancé par Valérie Pécresse en mai 2022. La cartographie sera amenée à évoluer d'ici le mois de juin pour que l'ensemble des stations puissent être intégrées à ce travail, ainsi que dans les rames de chaque ligne de métro, ce qui donnera une meilleure évaluation de l'exposition des voyageurs.

« L'amélioration de la qualité de l'air dans les transports est un enjeu de santé publique, aussi bien pour les usagers que pour les salariés des opérateurs. Je souhaite faire rapidement progresser le sujet avec méthode et rigueur scientifique. Ainsi, l'Île-de-France est exemplaire et en pointe sur le sujet : nous faisons la transparence avec Airparif. Nous investissons massivement pour moderniser la ventilation et les matériels roulants. Nous adoptons rapidement les innovations en les testant et en les généralisant quand elles fonctionnent ». Valérie Pécresse

Un panel d'actions pour améliorer significativement et rapidement la qualité de l'air dans les stations et gares souterraines

Ces résultats s'appuient sur l'expertise d'Airparif avec un partenariat pluriannuel d'une durée de trois ans pour disposer d'une expertise scientifique, améliorer les méthodes de mesures, expertiser les solutions proposées par les opérateurs et recommander les actions les plus utiles et les plus efficaces.

Île-de-France Mobilités, qui finance à hauteur de 57M€ sur la période 2021-2024 la RATP afin d'augmenter ou d'améliorer la capacité des systèmes de ventilation, **demande à la RATP de renforcer en priorité les ventilateurs à proximité des stations dépassant le seuil hautindicatifs de pollution de l'air (Jaurès, Belleville et Oberkampf).**

Actuellement, **une quarantaine de ventilateurs sont en cours de renouvellement** ou voient leur capacité de ventilation augmenter sur le réseau exploité par la RATP.

Les trois stations identifiées aujourd'hui comme dépassant le seuil indicatif de la qualité de l'air seront traitées en priorité.

La station Jaurès bénéficiera dès 2024 d'un renforcement de ventilateur.

La station Oberkampf bénéficie déjà du nouveau ventilateur qui a été mis en service fin 2023 sur la ligne 5 près de Bastille. De plus, la création de deux ouvrages supplémentaires est également d'ores et déjà validée par Île-de-France Mobilités. Ils seront mis en place dès que possible par la RATP.

La station Belleville bénéficiera dès 2024 du renouvellement d'un ventilateur permettant de renforcer le renouvellement de l'air.

L'Autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France a aussi demandé, avec un vœu de Valérie Pécresse en Conseil d'administration de décembre 2023, à la RATP et à la SNCF de déployer le plus rapidement possible **un système qui réduit les émissions de particules fines générées au moment du freinage des trains et métros. L'ensemble des semelles et garnitures de freins des rames du RER A (MI09, Z2N) ainsi que les métros des lignes 1, 2, 3, 4, 5 et 9 (MP89, MF01, MP05) sont ciblées.**

Île-de-France Mobilités demande à la RATP de déployer en priorité cette mesures sur les lignes 2, 5 et 9, qui desservent les stations Jaurès, Belleville et Oberkampf, où les niveaux de concentration de particules sont les plus élevés. D'ores et déjà, des garnitures moins émissives seront déployées à partir de 2024 sur le RER A.

Ces mesures seront complétées par d'autres dispositifs qui seront définis d'ici le mois de juin.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le plan d'Île-de-France Mobilités initié en 2022, avec ses opérateurs RATP et SNCF, et la Région Île-de-France pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines. Il s'enrichit au fur et à mesure de connaissances, des évolutions de normes et des progrès technologiques.

A plus long terme, la réduction du freinage mécanique

Les investissements d'Île-de-France Mobilités d'environ 7 milliards d'euros débutés depuis début 2000 avec les programmes MF01, MP05, MP14, MF19, et l'acquisition des matériels des lignes 15, 16, 17 et 18 du métro francilien, permettront de réduire drastiquement d'ici 10 ans l'une des principales sources de pollution dans les tunnels du métro : le freinage mécanique. En effet, la technologie de freinage électro-magnétique mise en œuvre sur ces nouveaux matériels permet de transformer l'énergie cinétique du train en énergie électrique régénérée vers le 3eme rail et exploitable par d'autres trains en ligne.

- **Une action engagée depuis plusieurs années** : 2006 et 2021 : renforcement du réseau de surveillance de la RATP et communication des données de mesures en temps réel sur les stations équipées
- 2018-2021 : 4 projets de captation/filtration des particules testés sur les quais des espaces souterrains (appel à projets de la Région Île-de-France)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- 2018-2022 : Expérimentations de garnitures de frein moins émissives en particules sur le RER A (RATP) et le RER C (SNCF)
- Mai 2022 : Plan d'actions d'Île-de-France Mobilités sur la qualité de l'air intérieur en enceintes ferroviaires souterraines
- Février 2023 : Île-de-France Mobilités noue un partenariat avec Airparif pour cartographier la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines et demande à RATP de faire toute la transparence sur ses données
- Fin 2023 : lancement du projet-pilote de traitement de l'air sur 2 gares du RER C par la SNCF
- Sur le plan financier, l'ensemble des investissements prévus par Île-de-France Mobilités et ciblés sur l'amélioration de la Qualité de l'Air intérieur (hors renouvellement du matériel roulant) sur les contrats actuels avec les opérateurs s'élèvent à 64,3 M€ dont 57,3M€ sur le contrat avec la RATP (2021-2024), et 7 M€ sur le contrat avec la SNCF (2020-2023).
- Décembre 2023 : Vœu de Valérie Pécresse adopté à l'unanimité du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités pour demander à la RATP et à la SNCF de déployer un nouveau système de freinage pour les trains et les métros.

Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – [01 82 53 81 20](tel:0182538120) – [06 99 67 07 26](tel:0699670726)

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

